



UNION DES PRODUCTEURS DE POUILLY-FUISSÉ
ORGANISME DE DÉFENSE ET DE GESTION DE L'A.O.C. POUILLY-FUISSÉ

CONVOCAATION

JEUDI 16 JUILLET 2020 à 17H00 précises

Salle Romanin de Fuissé

Vous êtes priés d'assister à notre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour

Modification des statuts de l'Union des Producteurs de Pouilly-Fuissé

Les nouveaux statuts auront été adressés préalablement aux adhérents, il en sera fait lecture pendant l'Assemblée Générale et chaque article fera l'objet d'un vote à main levée.

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, vous êtes priés d'assister à notre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ordre du jour

Rapport moral du Président

Présentation des comptes par le Cabinet FOGEX

Approbation des comptes, de la cotisation de récolte 2020 et des redevances lutte grêle et flavescence dorée

Premiers Crus

Informations sur la première déclaration de récolte

Lutte contre la flavescence dorée

Dispositif anti-grêle ARELFA

Travaux des Commissions et questions diverses

A l'issue de l'Assemblée, le verre de l'amitié sera accompagné d'un cocktail.

Pour la sécurité de tous : vous êtes priés de vous présenter muni d'un masque, du gel hydroalcoolique sera disponible à l'entrée et les participants seront séparés d'au moins un mètre.

Afin que le quorum soit atteint et que l'Assemblée puisse délibérer valablement, nous insistons sur la nécessité d'être présent ou d'utiliser le Pouvoir.

Le quorum est fixé à 33% des droits de vote.

Si le quorum n'est pas atteint, les deux Assemblées seront reconvoquées selon les statuts.

Attention : nul ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Aire de production exclusive sur les communes de : CHAINTRE, FUISSE, SOLUTRE-POUILLY, VERGISSON.

Siège social : 71960 Fuissé. Correspondance : L'ATRIUM du Pouilly-Fuissé . 71960 Solutré. Tél/Fax : 03 85 35 83 83

Email : contact@pouilly-fuisse.net Web : www.pouilly-fuisse.net